

## SOURCING

### « Prestations de Développement et d'Exploitation de bout en bout des SI Cœur, dans un environnement Cloud mis à disposition »

N°	Questions sociétés	Réponses ANS
<b>IA / Innovation</b>		
1	L'ANS attend-elle des propositions innovantes dans l'offre ? Quels sont les freins réglementaires ou techniques à l'innovation ?	Il n'y a pas de frein réglementaires ou techniques à l'innovation, l'ANS attend néanmoins une offre conforme aux exigences du CCTP. Il ne sera vraisemblablement pas prévu de variantes dans le marché.
2	Avez-vous déjà identifié des outils d'IA que vous recommandez ou prohibez en interne ? Avez-vous établi une liste blanche ainsi qu'une Charte ou un autre document encadrant l'utilisation de l'IA ? Quelle est la doctrine de l'ANS par rapport à l'usage de l'intelligence artificielle et quel est l'usage qui en est fait aujourd'hui ?	L'ANS dispose d'une Doctrine IA comme d'une Doctrine Cloud, ainsi que d'une cellule IA qui multiplie des POCs variés sur différents domaines comme la simplification des parcours utilisateurs. Un responsable IA a été recruté récemment à l'ANS. L'ANS a mis en place une comitologie interne (Gate) en charge de ces sujets et dont l'arbre de décision (ADR, Architecture Decision Record) va être publié sur Github d'ici la fin de l'année.
<b>Périmètre des lots / Exclusivité</b>		
3	Pouvez-vous nous préciser où s'arrête le run infra et applicatif des lots métier (1 à 3) par rapport à l'infogérance du lot 4 ? (ex : déploiements, support n3, supervision ... ). Comment s'organisent Build et Run sur le lot 4 ?	Chaque lot sera autonome, le Build and Run sera réalisé par lot (1 à 3), donc toute l'infogérance, excepté l'hébergement. S'agissant du lot 4, certaines applications seront également à infogérer et l'ANS se garde la possibilité d'infogérer d'autres applications développées par d'autres acteurs. Le lot 4 n'a pas vocation à infogérer les applications des autres lots.
4	Clarification sur l'exclusivité d'attribution des lots : Il est mentionné qu'une réflexion est en cours concernant l'exclusivité d'attribution, avec une proposition de « 2 lots maximum sur lots 1 à 3 et exclusivité lot 4 par rapport aux autres lots ». Pourriez-vous confirmer et détailler si l'exclusivité du Lot 4 signifie qu'un titulaire de ce lot transverse ne pourra pas être attributaire d'un lot métier (1, 2 ou 3), et vice-versa ? Cette clarification est essentielle pour notre stratégie de réponse.	Lors du webinaire, il a été indiqué que les modalités précises d'exclusivité des lots n'étaient pas encore déterminées. Il est envisagé de faire une exclusivité d'attribution entre d'une part les lots métier (1 à 3) et le lot 4 d'autre part, et une exclusivité entre 2 des 3 lots métier afin que la même société ne remporte pas les 3 lots métier. Il s'agit d'une exclusivité d'attribution et non de soumission d'offre. Les règles d'exclusivité d'attribution seront indiquées dans le DCE final.

5	<p>Clarification sur l'exclusivité d'attribution des lots :</p> <p>Est-ce que les différents Lots sont indépendants en termes d'attribution, et en tant que soumissionnaire nous pouvons ne répondre qu'à un lot ? Comment fonctionne l'exclusivité d'attribution ?</p>	<p>L'ANS rappelle que les règles d'exclusivité de la future consultation ne sont pas encore arrêtées et qu'il s'agira d'une exclusivité d'attribution. Le fonctionnement de l'exclusivité d'attribution est le suivant : les sociétés peuvent déposer des offres pour l'ensemble des lots et si la même société arrive en tête du classement de chaque lot, elle devra choisir quel lot elle souhaite se voir attribuer en fonction des règles définies.</p> <p>Le principe d'exclusivité d'attribution n'empêche pas la remise d'offres pour tous les lots.</p>
6	<p>Le périmètre des lots est-il amené à évoluer ? (Lot 1-3)</p> <p>Des SI métiers peuvent-ils être ajoutés en cours de marché ? (Lot 1-3)</p> <p>Les nouveaux SI qui pourraient être rajoutés au lot 4 font ils déjà l'objet d'une roadmap d'intégration dans les années à venir ?</p>	<p>Le périmètre des lots n'est pas amené à évoluer sauf de façon marginale en fonction des décommissionnements et des rationalisations envisagées.</p> <p>Des SI métiers peuvent être ajoutés en cours de marché même si les lots 1 à 3 ont un périmètre plus stable que le lot 4. Ce dernier est plus évolutif, avec de nouveaux SI potentiels.</p> <p>La roadmap d'intégration n'est pas encore arrêtée pour le lot 4.</p>
7	<p>Pourquoi rendre le lot 4 exclusif ?</p>	<p>L'ANS souhaite notamment garantir l'indépendance du choix des outils sur la forge logicielle.</p>
8	<p>Pourquoi l'ANS a-t-elle la volonté de séparer les périmètres applicatifs par lots ?</p>	<p>L'ANS entend par cette relance atteindre les objectifs décrits lors du webinaire. L'ANS a défini les lots du marché en fonction de périmètres applicatifs métiers cohérents, dont elle souhaite la maîtrise de bout en bout par différents acteurs.</p> <p>L'ANS précise que le titulaire actuel s'occupe des lots 1 à 3 et non du lot 4 dont le périmètre relève des centrales d'achats depuis fin 2024.</p>
<p><b>Comitologie inter-lots</b></p>		
9	<p>Mécanismes de gouvernance pour l'uniformisation inter-lots :</p> <p>Le marché prévoit des mesures de gouvernance et de coordination contractuelle dédiées pour assurer l'uniformisation des outils et modes de déploiement inter-lots. Quels sont les mécanismes concrets envisagés par l'ANS pour faciliter cette uniformisation et la collaboration entre les titulaires potentiellement différents sur les différents lots (par exemple, des instances de synchronisation régulières, des outils communs obligatoires, des référents techniques transverses) ?</p> <p>Cette Gouvernance sera traitée en directe par les équipes ANS, ou partagée par les différents attributaires ?</p> <p>Quel est le rôle attendu du titulaire dans la gouvernance inter-lots ?</p>	<p>L'ANS n'a pas prévu de comitologie interlots récurrente.</p> <p>Cette gouvernance sera traitée en interne ANS, entre les services par direction de domaine.</p> <p>Si besoin, une comitologie ad hoc transverse / interlots pourra être mise en place entre soumissionnaires et sous supervision de l'ANS et déclenchée à la demande.</p>

10	Comment sont gérées les dépendances entre lots (ex : lot 1 dépend du lot 3) ? Des mécanismes de synchronisation ou d'interface sont-ils imposés ?	Il existe des dépendances, l'objectif est de les limiter en les sécurisant. A ce jour, les lots 1 et 3 sont gérés indépendamment contractuellement et l'ANS a fait le choix de conserver deux lots distincts. Les interdépendances techniques seront gérées via des interfaces et d'un point de vue organisationnel une comitologie interne sera mise en place.
<b>Eléments consultation (Data-room, critères, calendrier)</b>		
11	Contenu et calendrier de la « Data Room » : L'ANS prévoit l'ouverture d'une Data Room pour permettre l'accès encadré à la documentation technique des systèmes existants. Quel niveau de détail documentaire pouvons-nous anticiper (architectures, spécifications fonctionnelles/techniques, schémas de base de données, documentation d'exploitation, etc.)?	La Data room sera mise à disposition pendant la phase de consultation. De manière générale, qu'il s'agisse du dossier de consultation ou de la data room, l'ANS partagera l'architecture globale, le schéma de base de données entre les différents SI et entre les lots ainsi que les adhérences entre lots. La liste des documents accessibles dans la data room sera précisée dans le règlement de consultation.
12	Quels seront les critères de sélection des offres ?	Ces informations seront disponibles dans le Dossier de consultation.
13	Quels sont les indicateurs de performance attendus ?	Ces informations seront disponibles dans le CCTP.
14	Le calendrier de publication de la consultation a-t-il évolué depuis le webinaire ou reste t'il identique ? Est-il prévu des échanges complémentaires au dernier trimestre ?	Le calendrier est identique, la publication de la consultation est prévue au T1 2026 et il n'est pas prévu à date d'échanges complémentaires avec les sociétés d'ici la fin de l'année.
15	Lors du webinaire, il n'a pas été défini combien de sociétés seraient retenues dans la procédure négociée, est ce qu'aujourd'hui l'ANS a de nouvelles informations à communiquer ?	L'ANS n'a pas de nouvelles informations à communiquer à ce jour.
16	La certification ISO 9001 est-elle demandée dans le cadre de cette consultation et si oui, à quelle phase ? (candidature, offre, exécution)	L'ANS n'entend pas demander de certification ISO 9001 en l'état. Si la position évolue, l'exigence sera formulée au sein du dossier de consultation.
17	Quel niveau de pondération l'ANS entend-elle accorder au critère financier ? Au sein de ce critère, quelle importance entend donner l'ANS à la phase de reprise ?	L'ANS indique que les critères de jugement des offres ne sont pas arrêtés et qu'ils seront précisés dans le dossier de consultation ; il en est de même pour les modalités de comptabilisation dans la note financière de la phase de reprise.
18	Des co-traitances ou sous-traitances sont-elles autorisées ?	La co-traitance et sous-traitance sont évidemment autorisées dans le cadre de la réponse. L'ANS est agnostique du format de réponse (candidat individuel ou groupement, avec ou sous-traitance).
<b>Nearshore / Offshore</b>		

19	Des habilitations sont-elles requises pour tout ou partie du personnel du prestataire ? Par exemple, pourriez-vous d'ores et déjà préciser si des habilitations spécifiques (par exemple, Habilitation de Sécurité Défense - SD/CD, habilitations de sécurité gouvernementales) seront requises pour le personnel travaillant sur les environnements de production ou sensibles ?	Il n'est pas prévu d'habilitations à date sur les périmètres du marché. Si des habilitations ou des certifications devaient être réclamées, elles seront mentionnées dans le dossier de consultation.
20	Nous avons compris que vous seriez potentiellement ouverts à des propositions de dispositif opérationnel hybride (nearshore ou site du prestataire par exemple). La présence d'une partie du dispositif sur site de l'ANS est-elle requise dans tous les cas, notamment pour l'intégration des équipes agiles ? Quelles sont les attentes précises concernant la "proximité géographique" pour les équipes de développement/exploitation ?	Les modalités précises de présence des ressources ne sont pas encore déterminées. Aujourd'hui, le niveau d'exigence le plus élevé de l'ANS est d'avoir des ressources exclusivement en France et un jour maximum sur site à l'ANS. Il n'est pas prévu d'équipe 100% dédiée dans les locaux de l'Agence.
21	Concernant la langue de communication, le Français est-il la seule langue autorisée ou bien l'anglais peut-il être envisagé pour certains interlocuteurs ?	La langue sera le français.
22	Quels périmètres géographiques mettez-vous derrière les termes nearshore / offshore ?	France et province/ Proche France : Nearshore / Distance plus importante : Offshore.
23	Est-il prévu d'intégrer les composantes nearshore / offshore dans la future grille financière du marché ?	Les modalités de transcription financière de ce paramètre sont en cours de réflexion. L'ANS est encore en phase de sourcing et réfléchit au positionnement de ses exigences à cet égard dans son futur cahier des charges. Ces points seront probablement revus en phase de négociation.
24	Sur la partie nearshore, la société demande s'il existe une contrainte vis-à-vis de la Roumanie, au regard du contexte géopolitique actuel et de sa situation frontalière avec l'Ukraine ?	Il n'existe pas de contrainte particulière à ce jour, l'ANS n'a pas positionné d'exigences différentes de celles existantes au niveau européen, vis-à-vis de la Russie notamment.
25	Sur le nearshore, quelle est la position de l'ANS aujourd'hui et quelle est sa préférence ? L'ANS a-t-elle envisagé d'avoir des développements à l'étranger ?	L'ANS souhaite connaître ce que le marché fournisseur peut proposer et le sourcing lui permettra d'ajuster ses exigences à cet égard. Le choix de l'ANS n'est pas déterminé à ce stade. Sur les développements, l'ANS indique que la fédération des équipes est le plus important, elle souhaite que les équipes se retrouvent avec des temps réservés. Les exigences seront déterminées dans le DCE.
26	Que recherche l'ANS sur l'aspect offshoring et l'hybridation potentielles des dispositifs ?	L'ANS recherche une réduction des coûts sans rogner sur la qualité de service. A ce jour, son choix n'est pas arrêté entre France et hybridation nearshore / offshore. L'ANS demeure fortement attachée à la proximité des équipes pour faire du bout en bout.

27	<p>Au sujet du bout en bout, quelle est la perception de l'ANS sur le travail à distance versus les workshops et ateliers dans ses locaux et quel découpage des activités ?</p>	<p>Le bout en bout correspond au travail avec des équipes produits, c'est à dire avoir une capacité à répondre de manière très réactive tout au long de la chaine et sur l'ensemble des briques, que ce soit au niveau de la conception, du développement, de la recette, du déploiement et du Run et donc avoir des équipes intégrées réparties géographiquement différemment et dédiées au projet.</p>
<p><b>Hébergement / SecNumCloud / HDS</b></p>		
28	<p>Sur la partie Hébergement / Secnumcloud / HDS, quelles sont les attentes sur les différents lots ?</p>	<p>Comme indiqué lors du webinaire, certains lots auront des besoins d'hébergement HDS mais rien n'est encore arrêté. Les attentes seront fonction des SI. La migration cloud devrait être effectuée avant la bascule en production du nouveau marché. Les hébergeurs devraient être connus dès la publication du marché.</p>
29	<p>Quelle est la projection des cibles d'hébergeur pour les différents SI ? Le choix du CSP par l'ANS sera-t-il défini pendant la phase de consultation ou avant la notification du marché car il existe deux catégories de CSP (fournisseurs de laas et hyperscaler avec des services managés différents selon les CSP, par conséquent la réponse proposée peut-être différente) ?</p>	<p>L'ANS indique qu'elle a instauré une comitologie interne (Gate) en charge de ces sujets et dont l'arbre de décision (ADR) va être publié d'ici la fin de l'année sur le Github de l'ANS. Des POC ou des tests avec différents hébergeurs sont en cours. A ce jour, l'ANS travaille avec OVH, Scaleway et Cloud Temple. D'autres projets pour obtenir des certifications Secnumcloud sont en cours. L'ANS dispose également d'une PFC Cloud.</p> <p>Il est possible d'avoir différents CSP sur les 4 lots du marché. L'ANS fournira les éléments dans le dossier de consultation ou au cours de la procédure afin de permettre aux sociétés de répondre sur cet aspect.</p>
30	<p>Y'a t'il une stratégie d'urbanisation technique en place pour rationaliser les outils et leurs versions sur un SI global de l'ANS ?</p>	<p>L'urbanisation technique est une cible de l'ANS et du domaine intégration. C'est l'une des raisons d'être du lot 4 dont l'objectif est de mettre en place des plateformes qui permettent d'harmoniser les pratiques.</p>
31	<p>Pourquoi le lot 4 sur HDS alors qu'il s'agit de services transverses ?</p>	<p>Au sein de la plateforme infogérée sur le lot 4, l'ANS a pour ambition d'héberger des applications HDS (activité 5) et/ou des services qui contiendront des données spécifiques.</p>
32	<p>L'ANS souhaite-t-elle de l'hébergeur qu'il soit certifié SecNumCloud sur un cloud public ou privé ? La décision sera-t-elle prise avant l'échéance du marché ? Y a t il nécessité d'avoir un partenaire certifié PAMS pour exploiter certaines infrastructures ? (notamment les infrastructures SecNumCloud)</p>	<p>Aujourd'hui sur le périmètre des 50 applications du SI cœur, il n'y a pas d'hébergement SecNumCloud. Cela dépendra des évolutions dans certains lots (ex : nécessité d'une sécurisation des données). Pour l'instant, l'ANS travaille essentiellement avec OVH, Scalweay et Cloudtemple. L'ANS se laisse l'opportunité de réaliser des POC avec d'autres hébergeurs susceptibles d'être SNC. La décision sera prise avant l'échéance du marché. Si besoin d'évolution en cours de marché, des mécanismes contractuels type clause de réexamen seront prévus.</p>

33	Est-ce que l'ANS imagine un hébergement en multi-cloud ? Sera-t-il possible de répartir un même SI sur plusieurs hébergeurs ?	Oui, c'est envisageable (notamment pour des exigences de haute disponibilité), mais sans doute des cas spécifiques.
34	L'ANS souhaite-t-elle de l'hébergeur qu'il soit certifié SecNumCloud sur un cloud public ou privé ?	Aujourd'hui sur le périmètre des 50 applications du SI cœur, il n'y a pas d'hébergement SecNumCloud. Cela dépendra des évolutions dans certains lots (ex : nécessité d'une sécurisation des données).
35	Prévoyez-vous dans ce marché des unités d'œuvre pour optimiser l'infrastructure des SI ou les applications hébergées sur le cloud ? (ex : changement de système de stockage vers du S3, optimisation de code pour gagner en performance et économiser en puissance ...)	L'ANS s'appuie sur les démarches sur le Cloud (Greenops, Finops), la mise en place du RGEN, l'optimisation du code et le lien avec le RGAA. En termes de vecteurs d'achat, une ou plusieurs UO pourront être mobilisées, dont le contenu n'est pas encore précisément déterminé (exemples potentiels : UO d'évolution, de cadrage, d'étude d'architecture et/ou de sprints).
<b>Agilité</b>		
36	Quel framework Agile est actuellement en place au sein de l'ANS ? Quelle est la méthode de travail attendue (Agile, DevOps, CI/CD) ? Quels outils ou environnements sont imposés ?	A ce jour, essentiellement du Scrum et un peu de Kanban selon les projets. Il n'y a pas de logique de SAFe en l'état sur les projets de l'ANS. Les méthodes de travail seront décrites dans le cahier des charges. La cible est le Devops.
37	Comment le support et le MCO sont actuellement intégrés dans les processus Agiles ?	Aujourd'hui, les équipes sont mutualisées entre le delivery des évolutions des projets et le MCO avec inclusion de correctifs MCO. Pour les projets qui n'évoluent plus, les équipes sont dédiées et réalisent le MCO au besoin.
38	Quels sont les rôles clés coté ANS en termes d'agilité ? (PO, Product Manager, etc.)	L'ANS est organisée en projets avec pour chaque projet un PO, voire un proxy PO. Il n'y a pas d'équipe de développement internalisée, tout est assuré par le prestataire. Le scrum master est présent également côté prestataire ainsi qu'à la recette.
39	Comment évaluez-vous la maturité de votre modèle de delivery par rapport à votre cible (agilité / mode produit) par lot ?	L'ANS vise le mode agile, elle est sur un mode produit avec des itérations rapides.
40	Quels enjeux pour l'ANS sur la période 2026 – 2030 nécessite une évolution du modèle de delivery et plus d'agilité ?	Les enjeux pour l'ANS sont la stabilité, la rationalisation et la sécurisation des SI avec pour objectif l'amélioration du time to market avec la généralisation du déploiement continu et privilégier les services managés pour faciliter les montées de version.
<b>Autres</b>		

41	<p>Quels sont les objectifs prioritaires du marché SI Cœur sur les 6 ans ?</p> <p>Quelle est la vision de sur l'évolution des SI cœur ?</p> <p>Quels sont les risques identifiés par l'ANS sur ce marché ?</p>	<p>Les objectifs prioritaires sont ceux évoqués lors du webinaire, à savoir la modernisation du SI, une exécution sur le cloud, des principes d'API first, un SI cloud native et la stabilité et la sécurité de cet SI.</p> <p>Les risques identifiés sont ceux de l'hétérogénéité du parc actuel des SI, avec les chemins critiques de part et d'autre, un mode hybride et des applications embarquées sur la PFC cloud.</p>
42	<p>L'ANS prévoit-elle des interactions avec des opérateurs tiers en plus des hébergeurs ?</p>	<p>Sur demande des tutelles, il est possible que l'ANS doive infogérer d'autres systèmes dans le lot 4.</p>
43	<p>Dans le cadre de la cohabitation technique entre « cloud native » et « non cloud native », pouvez-vous nous donner le pourcentage d'application dans chacune des deux catégories ?</p> <p>Et quel pourcentage d'application n'est pas du tout dans le cloud ?</p>	<p>Pour l'instant très peu d'applications sont cloud native, cela représente à ce jour moins de 10%. Certaines sont déjà sur la PFC Cloud et les autres seront migrées prochainement.</p> <p>L'idée est d'avoir procédé au move to cloud de la majorité des applications d'ici la fin du marché actuel.</p>
44	<p>Dans les projections de l'ANS sur un produit donné dans un domaine métier, les backlogs d'évolution seront-ils suffisamment alimentés pour avoir des équipes dédiées ou est-ce que l'ANS est plutôt sur un modèle centre de service avec du ticketing ?</p>	<p>L'objectif est de disposer d'équipes dédiées alimentées par ligne produit sur un backlog en continu pour faire de l'évolutif ou du MCO. Chaque produit a son propre backlog, avec sa roadmap dédiée. En fonction des impacts planning, il peut y avoir des porosités entre les équipes (au sein d'un même lot), sinon indépendance de chaque équipe.</p>
45	<p>Où en est l'ANS sur le déploiement RGAA et RGEN ?</p>	<p>Depuis 2021, l'ANS mène des actions d'audits réguliers RGAA, accompagnés par la DINUM pour se mettre à niveau si besoin.</p> <p>Pour déploiement RGEN, l'ANS se concentre sur le front et l'écoconception des sites internet ainsi que la réduction de la surface d'attaque de ses SI en les décommissionnant.</p>